



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## revendications

Question écrite n° 103413

### Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les revendications des motards, notamment de la Fédération française des motards en colère. En effet, alors qu'il était toléré que les intéressés puissent rouler entre les files de circulation aux abords des métropoles lorsque le trafic est saturé, force est de constater l'accroissement notable de la verbalisation de cette pratique. Or, d'une part, chaque deux-roues fluidifie individuellement le trafic urbain en circulant entre les files de véhicules à l'arrêt ou à faible vitesse et, d'autre part, il serait aisé d'imaginer les conséquences qu'impliquerait toute autre pratique, tel qu'un deux-roues en lieu et place d'une voiture, en stricte application du code de la route, sur le trafic routier aux abords des métropoles. Aussi, à l'instar de nombreux pays, il lui demande si le Gouvernement entend reconnaître et autoriser cette pratique dès lors où elle respecterait naturellement un différentiel de vitesse limité et adapté aux conditions de circulation.

### Texte de la réponse

La remontée de file par les deux roues motorisées est une pratique qui ne concerne qu'un nombre limité de zones, parmi celles où se concentre le trafic le plus dense, ainsi qu'en Île-de-France notamment. Si ce phénomène a pu se développer parallèlement aux problèmes de congestion urbaine, il apparaît que très peu de pays de l'Union européenne en ont officiellement reconnu l'usage. Toutefois la réflexion se poursuit, notamment dans le cadre de la concertation initiée en 2009, avec les acteurs concernés. Il convient de signaler que les verbalisations pour cette pratique concernent principalement les dépassements de vitesse autorisée ou les comportements dangereux comme la circulation en zigzag ou les franchissements des lignes blanches, règles qui s'appliquent à tous en toutes circonstances.

### Données clés

**Auteur :** [M. Franck Marlin](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103413

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 3029

**Réponse publiée le :** 26 juillet 2011, page 8205